

D2024-197

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Transport paris Beauvais
Raison sociale de l'entreprise	SASU
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	RCS de Beauvais 480 026 434
Département d'établissement de l'entreprise	Oise (60)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Nouvelle déclaration
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Gare routière Saint-Lazare-Rome 6 place Gabriel Péri 75008 PARIS 48.8753997 N 2.3239942 E
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Gare routière Aéroport de Paris Beauvais 60 000 Tillé 49.4594694 N 2.1122472 E

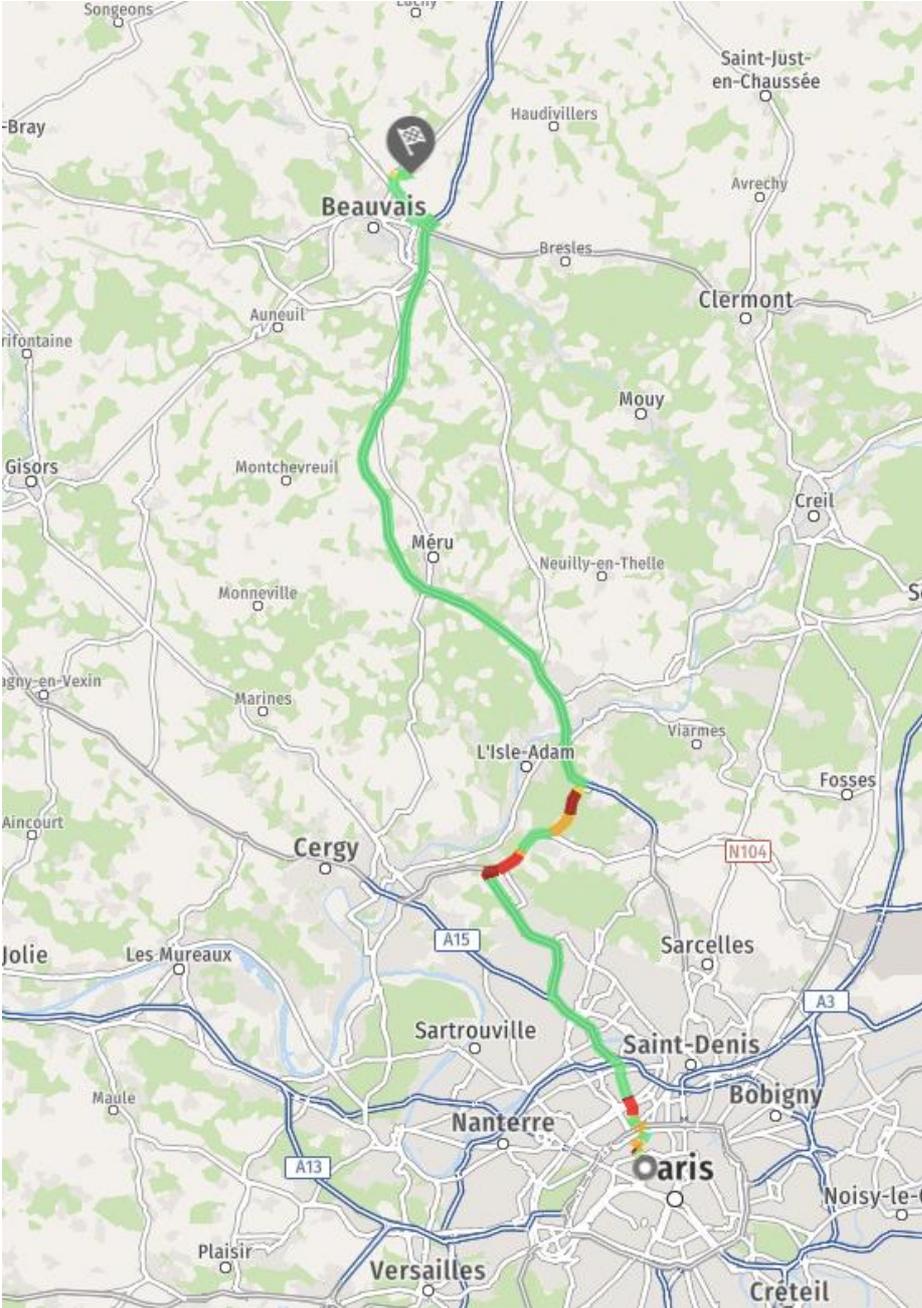
¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : Annexe 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire envisagé
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1h30
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) : Annexe 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence et volume de la ligne

Annexe 1 : Itinéraire envisagé



Annexe 2 : Fréquence et volume de la ligne

Départ de l'aéroport	Arrivée à Saint Lazare	Départ de Saint Lazare	Arrivée à l'aéroport
21h30	23h	3h00	4h30
22h00	23h30	3h30	5h00
22h30	00h00	4h30	6h00
23h00	00h30	5h00	6h30
23h30	1h00	5h30	7h00

Mode de calcul : volume maximum de places/an.

53 passagers par départ de Saint Lazare et 53 passagers par départ de l'aéroport Paris-Beauvais
5 départs de Saint-Lazare et 5 départs de l'aéroport Paris-Beauvais, par jour.

Soit :

5 départs de Saint-Lazare = 5 x 53 passagers = 265 passagers par jour

5 départs de l'aéroport Paris-Beauvais = 5 x 53 passagers = 265 passagers par jour

Soit 530 passagers par jour x 7 (tous les jours de la semaine) x 52 (toutes les semaines de l'année) = **192 920**
passagers/ an.

Nombre de places/trajet	53
Volume annuel de places	192 920

Annexe 3 : Kbis

Annexe 4 : Licence